



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

programmes

Question écrite n° 86532

Texte de la question

M. Francis Saint-Léger attire l'attention de M. le ministre de la défense sur la formation à la défense dans l'enseignement supérieur. Il désire connaître les mesures mises en oeuvre afin de favoriser cette formation.

Texte de la réponse

La ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche porte la plus grande attention aux enseignements de défense et sécurité intérieure et extérieure, qui doivent faire partie de la culture tant générale que professionnelle de nos étudiants. En application du protocole signé en 2007 avec le ministère de la défense, sous l'autorité du directeur général pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle, un « délégué pour l'éducation à la défense » s'emploie à promouvoir ces enseignements. Un réseau de « référents défense » qui compte actuellement 110 membres, se met en place dans les établissements d'enseignement supérieur, et est réuni annuellement depuis 2009. L'objectif est, par l'échange de bonnes pratiques et l'incitation, d'intégrer naturellement ces préoccupations dans le champ d'enseignement et de recherche. La liste des principaux centres de recherche actifs dans ces domaines et des formations connues des services du ministère, accompagnée d'une recension de thèses récentes ou en cours concernant les domaines de la défense et de la sécurité, est régulièrement mise à jour et publiée sur le site web du ministère à l'adresse Internet : http://media.enseignementsuprecherche.gouv.fr/file/Enseignement_supérieur/36/2/theses_dec_2008_defense_45362.rtf. Dans le cycle L (licence), l'objectif est double : prendre en compte les questions de défense et sécurité dans les cursus où il est pertinent de les évoquer, proposer à tous les étudiants de poursuivre et d'approfondir le « parcours de citoyenneté » existant dans l'enseignement secondaire par des conférences et des enseignements optionnels. Une commission d'étude, réunie en 2009 et 2010 par le médecin général Jeandel, ancien président de la commission armée-jeunesse, a fait à cet égard le constat d'une réelle attente des étudiants et a formulé des propositions très intéressantes. D'ores et déjà, grâce à l'action des « référents défense », plusieurs « unités d'enseignement libres » de 15 à 20 heures d'enseignement ont été créées. Le souhait du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche est que ces unités d'enseignement libres soient proposées dans toutes les universités à moyen terme. Dans le cycle M (master), plus de 100 formations abordant les problématiques de défense et sécurité nationale ont été recensées. L'objectif, ici, n'est pas de développer une offre qui n'apporterait pas aux étudiants de possibilités d'insertion professionnelle suffisantes, mais d'inciter les responsables des masters à aborder ces questions dans le cadre de formations dont le débouché professionnel principal n'est pas le secteur de la défense. Dans les écoles doctorales, les « référents défense » s'efforceront de proposer des modules de sensibilisation aux problématiques de défense et de sécurité nationale. Le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche souhaite que l'exemple de ces premières réalisations induise une croissance rapide, afin, d'une part, que les futurs responsables politiques, économiques, sociaux et culturels soient dotés d'une véritable culture de défense et de sécurité et, d'autre part, que nos établissements d'enseignement supérieur et de recherche jouent leur plein rôle dans le développement de la pensée stratégique. L'ensemble de ces actions est articulé avec le programme « jeunesse défense plus » du ministère de la défense, qui vise à proposer aux étudiants les diverses formes d'engagement personnel au

profit de la défense : séminaires jeunes de l'Institut des hautes études de défense nationale, préparations militaires, activités dans la réserve militaire, associations.

Données clés

Auteur : [M. Francis Saint-Léger](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 86532

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Défense

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 août 2010, page 8983

Réponse publiée le : 12 octobre 2010, page 11206